

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 8 AVRIL 2014.

L'an deux mille quatorze, le 8 avril à 20 h30, les membres de l' Association Syndicale Libre de PRE SAINT-NOM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche, sur convocation du Président de l' Association, Monsieur André VAURIE.

Les membres de l'Association ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Le bureau est ainsi constitué :

- Président : Monsieur André VAURIE
- Secrétaire : Madame Ingrid TESTAS

Monsieur Gérard MARGUIER et Monsieur Sergio ROCCO les deux membres présents et représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont scrutateurs.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du Bureau. Le Président constate que 154 membres sont présents ou représentés (dont 66 pouvoirs) sur les 202 que comprend l' Association : en conséquence le quorum de la moitié des voix étant largement atteint, l' Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l' Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de l' Association
- les documents joints à la lettre de convocation.

Nous avons repris l'ordre du jour :

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Après lecture du rapport moral du Président, la Secrétaire de l' A.G.O., Mme Ingrid TESTAS soumet au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

1^{ère} résolution : *L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président du Comité Syndical en approuve le contenu.*

Voix pour : 154 Abstentions : néant. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 – COMPTES DE L'ANNEE 2013. RAPPORT DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur Philippe BIREMON, Trésorier, présente les comptes de l'année 2013 qui étaient joints à la convocation et en analyse les principaux postes :

D'une année à l'autre, le **Bilan** de l'A.S.L. varie peu, tant en montant qu'en structure. Au 31 décembre 2013, **le total du bilan est de : 126 326.14 €**

Côté Actif, les « **Placements à court terme** » s'établissent à : **123 341.39 €** et les « **soldes en Banque et CCP** » à : **2 984.75 €**.

Côté Passif, les « **Fonds appartenant aux Propriétaires** » sont de **118 429.82€** et ces fonds sont répartis en : **46 192. 00 € de Fonds de roulement + 62 037.77 € d'Excédents antérieurs reportés et 10 200 € du fonds pour travaux.**

Les Dettes atteignent **7 896. 32 €** constituées de factures de fonctionnement à payer.

Globalement, les **Dépenses** en 2013 ont atteint le montant de **74 580.26 €** et sont restées inférieures au Budget prévu, de **17 %** environ.

Les **Recettes Réelles** (y compris les prélèvements sur les excédents) ont atteint le montant de **78 263.90 €** alors que le Budget les estimait à : **90 420 € soit 13.4 % de moins**

Il en résulte pour l'année 2013, un léger excédent des recettes sur les dépenses.

Monsieur Christian LHEMANN, Responsable de la Commission des Finances, (composée de 3 membres, Messieurs Jacques REPUSSARD, Jacques CERRI et Christian LHEMANN) a lu le rapport de cette Commission attestant l'exactitude des comptes et invitant l'Assemblée à les approuver.

Aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

2^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de l'Association Syndicale et celui de la Commission des Finances, approuve les comptes de l'année 2013 qui se caractérisent par un actif au 31/12/2013 de : 126 326. 14 € et un budget en équilibre, avec un léger excédent des recettes sur les dépenses..*

Voix pour : 154 Abstentions : néant Voix contre : néant Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

3^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale donne aux membres du Comité Syndical quitus de leur gestion pour l'année 2013.*

Voix pour : 154 - Abstentions : néant. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le principe du versement au FONDS POUR TRAVAUX de l'excédent 2013, soit € 3 683.64 et non pas un versement dans les excédents des années précédentes qui s'élevaient à 58 460 € avant l'exercice 2013.*

Voix pour : 154 - Abstentions : néant - Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 – BUDGET DE L'ANNEE 2014.

Monsieur Philippe BIREMON, Trésorier, soumet à l'Assemblée un projet de budget pour l'année 2014, comportant des dépenses d'un montant total de **81 290 €**, soit environ 400 € par villa, **inférieur de 10 % au Budget 2013.**

Puis les responsables des Commissions correspondant aux principaux postes, Espaces Verts, Sécurité, Télévision / Site Internet et Commission Technique exposent les motifs ayant conduit à fixer les montants proposés à l'Assemblée.

Il y a eu discussion sur chacun de ces sujets.

Le vote chapitre par chapitre a été refusé à l'unanimité par l'Assemblée, cette dernière souhaitant un vote global du budget. Plus aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit les deux résolutions suivantes et les soumet à l'approbation de l'Assemblée.

5^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le principe du versement de € 50 par villa afin d'alimenter le FONDS POUR TRAVAUX, prévu dans les nouveaux statuts. Ce fonds permettra l'entretien / rénovation de la voirie et éclairage de PSN. Ce versement sera effectué dans les mêmes conditions que celui des charges et avec la même échéance.*

Voix pour : 154 – abstentions – néant – voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le budget de dépenses de l'année 2014 présenté par le Comité Syndical ; le montant de ce budget s'élève à 81 290 € soit 400.53 € par villa. Il est prévu un prélèvement sur les excédents antérieurs de 3464 € de sorte qu'elle fixe le montant de l'appel de fonds correspondant à : 325, 00 Euros par villa.*

La somme totale à verser sera donc de $50 + 325 =$ **€ 375 par villa**

Le complément de 375 € à 400.53 € sera prélevé sur les réserves

Voix pour : 154 - Abstention : néant - Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale approuve le principe de débiter des frais de mutation à tout vendeur de maison au sein de notre Résidence, afin d'alimenter le FONDS POUR TRAVAUX, ces frais étant destinés à couvrir en partie l'usure des biens de l'ASL (voirie, y compris l'éclairage,*

réseaux de télécommunications, espaces verts/parkings). Ces frais seront de 400 € (quatre cents) pour l'exercice 2014. Ils pourront être révisés à l'occasion des prochaines Assemblées Générales.

Voix pour : 138 – abstentions – néant – Voix contre = 16 : JOSSE + GAUTHIER + VOEGELIN + REIK + LANDA + THONY + ROUSTIN + NETO + FOURNIER-GUIBERT + SCHROEDER + ARQUEMBOURG Brigitte + ARQUEMBOURG François + BROCHET + BERKHOUT + BASCHET + PRADAT .

Cette résolution est adoptée à la majorité.

8^{ème} résolution : *Le règlement de l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le 30 avril 2014, par chèque à l'ordre de « A.S.L. de PRE SAINT-NOM », à remettre à l'adresse du trésorier de l'Association, Monsieur Philippe BIREMON, 19 allée de la forêt de Marly, – 78 860 – SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE.*

Le défaut de règlement de cet appel de fonds rendrait exigible, à compter du 1^{er} juin 2014, une indemnité de retard forfaitaire de 50, 00 €, sans préjudice des intérêts de retard calculés au taux légal.

Voix pour : 154 - Abstention : néant. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 – SECURITE.

9^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale mandate le Comité Syndical afin que des équipements de vidéos - surveillance permettant d'améliorer la SECURITE soient mis en place par la Commune dans les meilleurs délais possibles :*

+ aux 2 entrées/sorties de la rue Guitel

+ à l'entrée principale de PSN

ainsi que la pose d'un grillage solide, d'une hauteur de 2 mètres, le long de la déviation du CD 98.

Voix pour : 147 – abstentions = BROCHET + PRADAT + BERKHOUT + BASCHET + ARQUEMBOURG Brigitte + ARQUEMBOURG François + PARFAIT - Voix contre : néant.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

10^{ème} résolution : *l'Assemblée Générale demande à la Commission SECURITE de bien vouloir étudier un projet global afin d'améliorer la SECURITE dans PSN. La présentation de ce projet sera faite au cours d'une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE qui se tiendra au cours de l'année 2014 et qui décidera de l'adoption ou du rejet de ce projet ou bien simplement de l'adoption de certaines phases de ce projet.*

Voix pour : 154 – Abstentions – néant – Voix contre – néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6– ELECTION DE 5 MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Les 5 résolutions suivantes sont lues par Madame TESTAS et soumises à l'approbation de l'Assemblée :

11^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Jacques REPUSSARD arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2016.*

Voix pour : 153 - Abstention : une. (M. Jacques REPUSSARD) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

12^{ème} résolution : *Le mandat de Madame Michèle MOULLIET, arrivant à expiration, l'Assemblée Générale la réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2016.*

Voix pour : 153 – Abstention : une (Mme Michèle MOULLIET) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

13^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Jean-François MONNET arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2016.*

Voix pour = 152 – Abstention : une (M. Jean-François MONNET) Voix contre : LECLERCQ.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 2 voix (une abstention + une voix contre.)

14^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Philippe BIREMON est à renouveler par suite de sa démission liée à son départ de PSN. L'Assemblée Générale élit Monsieur Nicolas TERTRE en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2016.*

Voix pour : 153 – Abstentions : une (M. Nicolas TERTRE) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

15^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur André VAURIE arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2016.*

Voix pour : 153 – Absentions : une (M. André VAURIE) Voix contre : néant . Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

7 – QUESTIONS DIVERSES. :

LES COMPTEURS DE GAZ

Monsieur Karel KURZWEIL a fait un exposé sur la situation de nos compteurs à gaz dans PSN. Nous avons été en contact avec GrDF afin de connaître la situation de nos compteurs quant à leur ancienneté. N'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante nous avons décidé de faire le relevé de tous nos compteurs. Normalement nos compteurs ne devraient pas avoir plus de 20 ans d'ancienneté. Dans la réalité il n'en pas ainsi. Une vingtaine de compteurs a été changée en octobre 2013 mais nous avons des compteurs qui ont plus de 20 ans et d'autres qui vont avoir 20 ans cette année. Nous avons compris que GrDF ne voulait pas se précipiter étant donné que de nouveaux compteurs dits « intelligents » et dénommés GAZPAR devraient être mis en place assez rapidement. Nous devons reprendre contact avec GrDF afin d'en savoir un peu plus sur leurs intentions. Pour information, il faut savoir qu'il n'y a pas de risque de SECURITE avec un compteur ayant dépassé la limite d'utilisation. Mais il y a des risques de minoration des volumes consommés et un risque de voir GDF demander une rectification et donc envoi de factures complémentaires (ce qui s'est déjà produit à PSN).

LES SACS POUR VEGETAUX.

Madame MAISONDIEU aurait souhaité que quelqu'un puisse se charger du renouvellement des sacs pour végétaux, tels que ceux qui avaient été mis en place dans PSN, il y a 8 ans. Personne ne s'étant manifesté pour s'occuper de cette affaire, il est demandé aux propriétaires de bien vouloir acheter des sacs eux-mêmes.

SECURITE.

Un exposé a été réalisé par MM. ALLEMAND et DUCLOS avec projection de diapositives à la suite du travail important effectué par la Commission SECURITE au cours des 9 derniers mois. Il serait donc question de réaliser des équipements en vue d'améliorer la SECURITE de PSN, tels que :

- 1 – pose de 7 barrières aux 7 entrées de PSN, selon une technologie performante.
- 2 – mise en place de caméras de vidéos-surveillance.

Les budgets qui découleraient de la mise en place de ces équipements seraient conséquents, tant en ce qui concerne l'investissement de départ, que des frais en cours de fonctionnement.

Ce sera l'objet de la prochaine ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE au cours de laquelle il faudra décider des futures actions, selon les votes des propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15 heures.

Le Trésorier :

Philippe BIREMON

La Secrétaire :

Ingrid TESTAS

Le Président :

André VAURIE.

Les scrutateurs :

Gérard MARGUIER

Sergio ROCCO

Diffusion : tous les membres de l' A.S.L. de Pré Saint-Nom : par mail ou par courrier.

Site Internet de PSN